

COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

BUREAU DU SECRÉTAIRE

HÔTEL DE VILLE

Extrait du compte rendu de la réunion du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 tenue le 12 avril 2018 à la salle Jean-Guy Senécal de l'hôtel de ville. Étaient présents à la réunion : MM. Émile Grenon Gilbert, Sylvain Houle et Louis Toner, conseillers municipaux, Olivier Goyette, Jean-Yves Héroux et Claude Roy, citoyens, ainsi que Mmes Éloïse Charpentier-Blanchette, Catherine Lochou-Berthiaume et Rachel Prévost, citoyennes, tous membres du comité, assistés de M. Hugo Mimee, coordonnateur, ainsi que de M. Bernard Morel, représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Était absent : M. François Paradis.

2018-02-R

RECOMMANDATION - COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS AU SUJET DU RAPPORT DE JANVIER 2018 DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENCADREMENT DE L'URBANISATION AU POURTOUR DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES (CMM)

Considérant que les 3 mesures et les actions qui y sont associées constituent un pas dans la bonne direction;

Considérant que les 3 mesures sont, somme toute, « légères » et qu'elles pourraient avoir plus de « mordant »;

Considérant la nécessité d'obtenir plus de précisions sur les mécanismes proposés pour la mise en application concrète de ces mesures et des actions qui y sont associées;

EN CONSÉQUENCE,

Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal :

- De recommander à la CMM, en regard du 1^{er} boulet de la Mesure 1, de modifier le PMAD dans les meilleurs délais afin d'identifier le pourtour des Montérégiennes comme des secteurs comportant des caractéristiques particulières;
- De demander à la CMM de préciser dès maintenant en quoi consistera le 6^e et dernier boulet de la Mesure 1 et permettre aux municipalités concernées de commenter et bonifier la table des matières à venir de ce guide;
- De demander à la CMM, en regard de la Mesure 2, d'ajouter une disposition lui permettant de financer en tout ou en partie la réalisation d'une étude (diagnostic paysager) pour une municipalité concernée par le pourtour d'une Montérégienne, et ce, avec une échéance plus rapide que ce qui est inscrit au rapport;
- De recommander à la CMM, en regard du 1^{er} boulet de la Mesure 3, d'élargir le programme de la trame verte et bleue à d'autres espaces d'intérêt que les boisés d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD;
- De demander à la CMM de préciser davantage la signification du 2^e boulet de la Mesure 3;
- De recommander à la CMM de prévoir une mesure permettant à une ou des municipalités qui voudraient soustraire le pourtour d'une colline montérégienne de tout seuil minimal de densité de pouvoir le faire sans transfert de densité.